

Commune DE VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 19/09/2013

PRESENTS :

Mmes ANTOINE / BONELLO / DOUHET

M. MALAURIE / BACHELLERIE / BABILLOT / MAURANGE / PUGNET / VITRAC

Absent excusé :

M. STOPYRA qui donne une procuration à Mme ANTOINE

Absent non excusé :

M. FAURIE

Début de la réunion à 20H30

Secrétaire de séance M.PUGNET Laurent élu à l'unanimité des membres présents

Lecture du compte rendu de la précédente réunion par M. LE MAIRE

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Déroulement de la réunion

Désignation d'un assistant de prévention

A la demande du Centre de Gestion, nous devons nommer un assistant de prévention qui remplace l'ACMO actuel, qui par manque de temps, ne veut plus tenir ce rôle

Monsieur le Maire propose David PECHARD

Vote à l'unanimité du conseil pour acceptation

10 pour

0 contre

Evaluation des charges transférées dans le domaine de compétence de la voirie à la communauté d'agglomération

L'emprunt contracté par l'agglomération de Tulle est de 1,6 millions d'euros qui sera répercuté pour les 37 communes, et retiré de façon graduelle sur 15 ans.

Le 15^{ème} retenu par Tulle agglomération lui permet de prendre en charge l'annuité de l'emprunt contracté chaque année pour réaliser une partie des travaux de voirie

Le m² de voirie est évalué à 0,19 euros pour le groupe dont nous faisons partie.

Lecture par Monsieur le Maire du courrier de Tulle aggro pour prise de connaissance

Vote à l'unanimité du conseil

10 pour

0 contre

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite au passage aux 4,5 jours d'école, il est proposé la transformation du contrat de l'adjoint technique en charge de la garderie de 19,75 heures hebdomadaires à 21 heures hebdomadaires. La prise d'effet du nouveau contrat se fera au 01/10/2013.

La titularisation de cet agent se fera au moment des notations

Vote à l'unanimité du conseil pour acceptation

10 pour

0 contre

Garderie des enfants non scolarisés sur le RPI

Suite à une erreur du Conseil Général, un enfant scolarisé hors RPI bénéficie des transports scolaires et de la garderie.

Afin de clarifier cette situation, le conseil municipal demande à ce que le maire demande des explications écrites au Conseil Général de manière à ne pas être accusé de faire un précédent, puisque aucune dérogation n'a été accordée dans ce sens. L'ensemble du conseil municipal travaille depuis des années à faire respecter des règles précises.

Au vote, le maire demande à ce que la garderie soit facturée pour cet enfant.

Vote à l'unanimité du conseil

10 pour

0 contre

Débroussaillage des voies communautaires

Il sera confié à M. NARD pour un montant de 131,50 €uros HT du kilomètre. Suite à l'absence de solution de l'agglo de tulle.

Vote à l'unanimité du conseil pour acceptation

10 pour

0 contre

Vente de terrain M. MAZELIER / commune de Vitrac

Après explications avec le notaire, il faut procéder à une double vente :

* la parcelle ZA 86 de la commune à M. MAZELIER

* la parcelle ZA 84 de M. MAZELIER à la commune

M. MAZELIER a estimé sa parcelle à 15€uros ; la commune estime à son tour sa parcelle à 15€uros.

L'ensemble des frais notariés sera entièrement supporté par la commune.

Vote à l'unanimité du conseil : 10 pour

Contrat de déneigement

La commune souhaite passer un contrat de déneigement avec M. Nard pour 54 €uros HT de l'heure de marche afin d'assurer au mieux le service au citoyen.

Vote à l'unanimité du conseil : 10 pour

Participation de la commune à l'achat d'un orgue pour la paroisse

Suite à l'achat d'un orgue pour l'église, un habitant de Vitrac demande si la commune peut apporter une aide financière à la paroisse sous forme de subvention.

Vote du conseil :

4 pour

4 contre

2 abstentions:

La voix du maire étant prépondérante, il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle pour l'achat de l'orgue à hauteur de 100 €uros

Questions diverses

Néant

Fin de séance à 21h45